



ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES

8

Formation qualifiante débouchant sur un titre professionnel

Code ROME K1302

Code NSF 330t

Public

Personnes en situation de handicap ayant obtenu de leur Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) :

- ♦ une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- ♦ une orientation professionnelle vers une formation dispensée par le CRP Chantoiseau

Niveau de connaissances préalables requis

Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation mais les candidats doivent satisfaire aux épreuves de vérification des prérequis à l'entrée en formation d'Assistant de vie aux familles (épreuve écrite et entretien de motivation).

Ces épreuves sont organisées et validées par l'établissement.

Objectifs

- ♦ L'assistant de vie aux familles réalise pour les particuliers l'entretien courant de leur logement et de leur linge en veillant à la qualité de sa prestation et en respectant les règles d'hygiène. Il intègre dans sa pratique les principes du développement durable.
- ♦ Il accompagne les personnes fragilisées dans les actes essentiels de la vie quotidienne. Il les assiste pour s'habiller, pour faire leur toilette et pour se déplacer. Il les aide à préparer les repas et à faire les courses, à préserver les relations et les activités sociales. Il tient compte des attentes, des besoins et des consignes de la personne aidée et de son entourage. Il organise son travail de façon rationnelle et est réactif face aux changements, aux imprévus et aux différentes façons de faire et d'être des personnes. Il adapte ses activités en fonction du degré de dépendance des personnes, en fonction des conditions matérielles et de la présence éventuelle d'autres intervenants. Il peut être amené à utiliser un cahier de liaison permettant la transmission d'informations et la passation de consignes.
- ♦ Il assure essentiellement la garde de jeunes enfants, mais il peut également intervenir auprès d'enfants scolarisés (hors soutien scolaire), intervient dans le respect des consignes des parents et des habitudes familiales pour le lever et le coucher des enfants, la toilette et le repas. Sa prestation est réalisée dans l'objectif de contribuer aux apprentissages de base des enfants. Il organise des activités ou des sorties en fonction de l'âge et du nombre d'enfants.
- ♦ Il peut intervenir auprès de personnes en situation de handicap vivant à domicile.
- ♦ Dans l'exercice de ses activités, il peut être amené à mettre en oeuvre les compétences attestées par le certificat d'acteur prévention secours du secteur de l'aide à domicile (APS-ASD) ou par le certificat de sauveteur-secouriste du travail (SST). Il veille à la sécurité des personnes et préserve sa propre sécurité en appliquant les gestes et les postures adaptés. En situation d'urgence, il applique les gestes de premiers secours et alerte les intervenants concernés.
- ♦ Il tient compte des limites de sa fonction et du cadre d'intervention convenu avec la personne aidée ou les parents.
- ♦ Il est en relation avec les proches de la personne aidée et les parents des enfants, avec l'encadrant de l'entreprise ou de l'association, des professionnels de la santé et avec d'autres prestataires de services. Il respecte la confidentialité des informations reçues.

Programme

La formation est découpée en unités dont 3 font l'objet d'une évaluation :

- ♦ Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien
- ♦ Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile
- ♦ Assister les personnes dans l'entretien de leur cadre de vie et dans la préparation de leur repas

Pôle Formation

Centre de Rééducation Professionnelle CRP Chantoiseau

Institut de formation sanitaire et sociale • Formation professionnelle continue

118 route de Grenoble 05107 Briançon

Tél 04 92 25 31 31 • Fax 04 92 25 31 99

crpchantoiseau@fondationseltzer.fr • www.fondationseltzer.fr

Moyens pédagogiques

- ♦ Suivi individualisé, travail en sous groupes.
- ♦ L'acquisition des compétences s'appuie sur des mises en situation pratiques en centre de formation, des mises en situation de travail " tutorées " effectuées sur le lieu de vie privée des personnes ou dans des structures d'accueil.
- ♦ Elle s'appuie également sur des apports d'intervenants professionnels du secteur (infirmier, travailleur social, responsable de secteur, ergothérapeute...) et des analyses de pratiques.

Moyens techniques

- ♦ Salle de cours d'une capacité d'accueil en corrélation avec le nombre de stagiaires présents, équipée d'un tableau blanc, ordinateur avec connexion internet, vidéoprojecteur, paper-board.
- ♦ Appartement pédagogique avec une chambre médicalisée, mannequins, matériel médical pour les mises en pratique
- ♦ Centre de ressources équipé de 9 ordinateurs avec accès internet, photocopieur, imprimante et scanner. Les stagiaires peuvent y consulter la documentation technique professionnelle et bénéficier d'un espace ressource emploi.

Encadrement

- ♦ Formateur titulaire du diplôme de Conseiller en économie sociale et familiale ayant une expérience professionnelle de plus de 5 ans dans le secteur de l'aide à domicile et du service aux personnes.
- ♦ Accompagnement médico-psycho-social personnalisé en fonction des difficultés rencontrées ou des besoins exprimés
- ♦ Responsable pédagogique

Suivi de l'exécution de la formation

- ♦ Suivi de l'assiduité par un émargement par ½ journée
- ♦ Entretiens d'accompagnement dans le cadre de la mise en place du projet personnalisé
- ♦ Bilans et entretiens individuels avec l'équipe pédagogique
- ♦ Evaluations périodiques permettant d'accompagner la progression du stagiaire

Évaluation de la formation

- ♦ Attestation de fin de formation
- ♦ Questionnaire qualité

Pour obtenir le titre professionnel d'Assistant De Vie aux Familles, un jury composé de professionnels, évalue le candidat sur la base des éléments suivants :

- ♦ les résultats aux évaluations réalisées en cours de formation
- ♦ un dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP) qui décrit, par activité type en lien avec le titre visé, sa propre pratique professionnelle valorisant ainsi son expérience et les compétences acquises
- ♦ une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée appelée " épreuve de synthèse "
- ♦ deux entretiens avec le jury



Du 12 novembre 2018 au 17 mai 2019



840 heures (560 heures en centre de formation et 280 heures en entreprise)

- 35 heures par semaine

- lundi 9h à 12h et 13h à 17h, mardi - mercredi - jeudi 8h à 12h et 13h à 17h, vendredi 8h à 12h



Cette formation est financée par la sécurité sociale sur notification de la CDDPAH.



Centre de Rééducation Professionnelle Chantoiseau
Briançon

Contact

Secrétariat Pôle Formation
04 92 25 31 31 - crpchantoiseau@fondationseltzer.fr

Septembre 2018
Validité : 1 an